Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le 25/09/2026
ID : 027-200077329-20260924-DEC_0381_2026-AU

DEC_0381_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LE CALIBAND THÉÂTRE POUR LE SPECTACLE "HIP HOP LIFE"

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 552-2026 du 17 août 2026 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture, du tourisme, du patrimoine et des animations,

CONSIDÉRANT la nécessité de faire des coproductions suite à l'obtention de la labellisation du théâtre l'Eclat en « Scène conventionnée d'intérêt national Art, Enfance et Jeunesse »,

Le Maire décide de signer un contrat de coproduction avec le Caliband Théâtre domicilié 94 bis, rue Saint-Julien 76100 ROUEN pour une coproduction du spectacle « Hip Hop Life » pour un montant de 5.000 €.

Fait à Pont-Audemer, le 24 septembre 2026

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation

Julien TIMON